



Collectif de surveillance « PCB 53 »

Contact : FE53 – 33 bis, allée du Vieux Saint-Louis - 53000 LAVAL

Communiqué de presse – Contact : 06 81 21 52 67

Commission de Suivi de Site de la société APROCHIM : la mairie de Bouère et les associations contestent un développement à l'international prématuré et dangereux

Ce mercredi 10 juin, la société Aprochim a présenté aux membres de la CSS un bilan de son fonctionnement récent ainsi que ses perspectives de développement pour l'année 2015.

Il apparaît désormais évident que l'entreprise entend se sauver économiquement en se développant rapidement à l'international. D'ors et déjà, elle a obtenu l'autorisation de traiter des transformateurs **venant de Bolivie, de Turquie, d'Algérie de Bosnie ainsi que d'Egypte** (cela représente une augmentation de 32% de la production totale 2014 et des concentrations en PCB décuplées). Cet inventaire à la Prévert, appelé à s'enrichir rapidement si l'on ne réagit pas, ne peut être accepté par les riverains et les agriculteurs. Touchés de plein fouet par des pollutions à répétition, sous séquestres et pour beaucoup non indemnisés... c'est la goutte de PCB qui fait déborder le transformateur.

Dans ce contexte la décision unanime du Conseil Municipal de Bouère de « *solliciter de Monsieur le Préfet de la Mayenne la suspension du traitement des transformateurs venant de Bolivie et d'Algérie* » est vécue comme une marque de soutien très importante.

Aprochim qui a été condamné au pénal pour fraude et dont l'étude sur l'Interprétation de l'Etat des milieux vient d'être rejetée ne doit bénéficier d'aucune mansuétude.

Pour le collectif, le traitement de ces produits hautement contaminés ne peut décemment être envisagé avant :

- qu'un véritable test des installations **au niveau de production autorisé par l'arrêté** ait été organisé,
- que la compatibilité de l'entreprise avec le monde agricole ne soit **démontrée par la contre expertise** menée par les experts de l'INERIS (experts du risque industriel) et l'ONIRIS (experts vétérinaires)
- que les victimes des premières pollutions aient été indemnisées.

La préfecture a promis de répondre rapidement à la municipalité de Bouère. Espérons que cette réponse saura préserver l'avenir des agriculteurs et des riverains.